



## **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

### **NOTE DE SYNTHESE**

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget réellement exécutés. Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Ce document se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

#### **I. La section de fonctionnement**

##### **A. Les dépenses**

Le total des dépenses s'élève à 3 077 793,31 € contre 2 936 055,93 € en 2019, soit une augmentation de près de 4,8%.

##### **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance, location et prestations de services, les différents achats de petit matériel d'entretien courant ainsi que les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments communaux et de voirie. Il s'élève à 1.034.079,20€, avec une augmentation de près de 10% par rapport à 2019.

Si certains articles, comme l'énergie, (grâce à la modification de l'installation du chauffage à la salle des fêtes avec la programmation de son fonctionnement en fonction des créneaux horaires utilisés), les frais de contentieux (quelques affaires terminées en 2019) et les fêtes et cérémonies (aucune manifestation cette année, uniquement les vœux du Maire en janvier, quelques cadeaux spécifiques mariages et le Noël des écoles) ont diminués d'une manière significative, d'autres en contrepartie en nettement augmenté comme l'eau (si l'année dernière l'abonnement pour l'eau a augmenté de 40% et l'assainissement de 30%, cette année c'est le prix de l'eau qui a augmenté de 8%), les fournitures d'entretien, la maintenance (maintenance revalorisée sur la vidéo protection pour 5 678€, les vérifications périodiques de 2019 ont pour partie été payées en 2020 et la maintenance de l'ascenseur de la médiathèque qui est une nouvelle dépense, ainsi que la location de véhicules).

##### **2) Les charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel représentent 1.515.162,20€ soit une augmentation de 2,76% par rapport à 2019, correspondant au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui ajuste les rémunérations par grade, ainsi que les avancements de grade et échelons de droit, effectués en 2020, mais également la nécessité de faire appel à du personnel extérieur pour assurer le service public, notamment à la médiathèque, à l'école maternelle et aux services techniques.

Les charges de personnel restent en dessous des 50% des charges de fonctionnement ; elles se répartissent pour 61% pour le personnel titulaire, 10% pour le personnel contractuel et 29% pour les charges.

**3) Les atténuations de produits (chapitre 014)** correspondent à certains dégrèvements de la taxe d'habitation et taxe foncière, pour un montant de 2.900,00€.

**4) Les autres charges de gestion (chapitre 65)**

Ce chapitre s'élève à 218 330,00 € pour l'année 2020. Cette diminution s'explique par les subventions qui n'ont pas été versées dans leur intégralité que ce soit aux associations ou au CCAS ; les actions n'ont pas été réalisées dans le contexte de la crise sanitaire.

**5) Les charges financières (chapitre 66)**

Elles diminuent de 140 450,09€ à 124 725.89 et concernent les intérêts d'emprunt avec la prise en compte des ICNE. Par ailleurs, deux emprunts ont vu leur taux diminuer, l'un à 2,25% est passé à 2% et le second de 2% est passé à 1,50% (délibération décision modificative de décembre 2020)

**6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles correspondent pour cette année, notamment au secours apporté envers le département du Gard et au remboursement de la franchise dans le cadre d'un sinistre.

**B. Les recettes**

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 618 989,15€.

**1) Les recettes des services, du domaine (chapitre 70)**

Elles se stabilisent cette année, avec un résultat de 52 687,16 € contre 51 020,63€ en 2019, mais uniquement parce qu'un titre de 9 791 € a été établi pour le remboursement des frais engagés dans le cadre du péril de décembre 2019.

**2) La fiscalité (chapitre 73)**

Ce chapitre bénéficie d'une légère baisse, 2 166 118,66€ en 2019 pour 2 163 282,89€ en 2020, mais également une diminution significative de la taxe sur la consommation d'électricité (- 42 406,00€) et de l'encaissement des droits de place (- 7 700,00€).

**3) Les dotations et participations (chapitre 74)**

Ce chapitre affiche une légère augmentation, de 1 191 027,29€ en 2020, contre 1 159 343,75€ en 2019. On constate une augmentation significative de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) d'environ 28 800 € et une augmentation des mutations de 10 395 €, en effet, il a été constaté beaucoup de ventes de maison et terrains sur la commune.

**4) Les recettes de gestion courante (chapitre 75)**

Les recettes de gestion courante, augmentent cette année et passe de 21 323,66 € en 2019 à 28 307,98 € ; ce chapitre, notamment composées par les revenus locatifs qui ont diminués fortement cette année, compte tenu de la baisse d'utilisation des locaux, est compensé par la mise en place par la municipalité du remboursement des frais du nettoyage des dépôts sauvages.

**5) Les recettes exceptionnelles (chapitre 77)**

Elles comportent notamment le paiement des encarts publicitaires dans le bulletin municipal, la cession de la mini-pelle, et les recettes perçues dans le cadre des remboursements des sinistres (dommages subis par les pluies de 2019 par les différents bâtiments communaux, le sinistre de l'église suite à la tornade, bris de glace balayeuse, etc...)

## II. La section d'investissement

### A. Les dépenses

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 226 128,31 € en 2020 contre 2 335 107,81€ en 2019.

Elles comprennent notamment :

- des travaux d'électrification et d'éclairage public (40 783,38€)
- les travaux de réhabilitation de la bibliothèque (366 773,60€)
- l'installation de caméras de vidéo protection (18 311,54€),
- les travaux au cimetière (68 059,05€)
- l'aire de remplissage (12 461,83€)
- les travaux de la gare (47 758,78€)
- les travaux sur la voie verte, 3<sup>ème</sup> tranche (164 296,30€)
- les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (123 493,60€)

Des restes à réaliser concernant les travaux de réhabilitation de la gare, les chemins ruraux, la 3<sup>ème</sup> tranche de la voie verte, le cimetière, les travaux d'économie d'énergie à la salle des fêtes (remplacement de portes) notamment sont à reporter au BP2021 pour 452 810€.

### B. Les recettes

Les recettes d'investissement d'un montant de 1 321 539,43€ dont 449 358,43€ de recettes réelles et 872 181,00€ provenant de la section de fonctionnement, se composent de :

- FCTVA pour 190 891,05€,
- Taxe d'aménagement pour 22 961,74€,
- subventions de l'Etat, de la région et du département (117 196,00€)

Des restes à réaliser sont à reporter au BP2021 pour 344 000,00 € en recettes (subventions pour les travaux ci-dessus, les chemins ruraux).

Le résultat de clôture de la section investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 181 076,12€ pour 2020.

Le Maire : Claude VALERO



